



Brochure adhésions

2025

Public



Catégories d'adhésion	Cotisations annuelles	Minimums pour la restauration	Initiation sur 3 ans 50%, 1 ^{re} année 25%, 2 ^e année 25%, 3 ^e année	Frais d'immobilisation Mensuel
Membre régulier / Full Playing - 40 ans +	6 200 \$	1 200 \$	15 000 \$	50 \$
Conjoint(e) régulier / Spouse Full	4 100 \$	600 \$	7 500 \$	50 \$
Liste d'attente (15) / Waiting List 15	2 600 \$	700 \$	S.O.	50 \$
Intermédiaire / Intermediate A1 – 19 à 22	2 225 \$	300 \$	6 000 \$	50 \$
Intermédiaire/ Intermediate A2 – 23 à 25	2 750 \$	300 \$	7 500 \$	50 \$
Intermédiaire/ Intermediate B1 – 26 à 27	3 000 \$	600 \$	7 500 \$	50 \$
Intermédiaire/ Intermediate B2 – 28 à 29	3 275 \$	600 \$	7 500 \$	50 \$
Intermédiaire/ Intermediate C1 – 30 à 32	3 800 \$	1 000 \$	9 000 \$	50 \$
Intermédiaire/ Intermediate C2 – 33 à 35	4 350 \$	1 000 \$	9 000 \$	50 \$
Intermédiaire/ Intermediate C3 – 36 à 39	5 150 \$	1 200 \$	9 000 \$	50 \$
Préjunior/Prejunior (âgé de 7 à 9 ans)	525 \$	0 \$	S.O.	S.O.
Junior/ Junior (âgé de 10 à 14 ans)	850 \$	0 \$	S.O.	S.O.
Junior / Junior (âgé de 15 à 18 ans)	1 100 \$	0 \$	S.O.	S.O.
Social / Social	500 \$	0 \$	S.O.	S.O.

Conditions

- Les taxes s'appliquent aux catégories, privilèges, tarifs et frais, sous réserve de modification;
- Le minimum maison peut être dépensé du 1^{er} janvier au 31 décembre;
- Pour les catégories où une limite d'âge s'applique, nous considérons l'âge du membre au 1^{er} janvier de chaque année;
- Rabais familial pour intermédiaire : A (19-25) – 15 %; B (26-29) – 10 %; C (30-39) – 5 %. Le rabais est basé sur l'âge du membre et non de la catégorie.

Catégories	Privilèges de golf/restrictions	Mode de paiement sur 6 mois	Privilèges au pavillon	Accès aux installations de pratique	Réservation d' heures de départ en ligne et par téléphone intelligent	Chariots de golf disponibles sans frais	Entreposage et nettoyage des bâtons	Casier, nettoyage de chaussures, service de serviettes et d' articles de toilette	Privilèges de réciprocité aux clubs de golf et sociaux	Carte de niveau or de Golf Canada (sous réserve de modification)	Entreposage 3 roues	Entreposage Électronique Caddy	Actionnaire du Rivermead
Membres réguliers, Conjoints réguliers,	Sans restriction	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	200 \$	320 \$	Oui
Membres intermédiaires C1, C2 et C3	Sans restriction	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	200 \$	320 \$	Non
Membres intermédiaires A1, A2, B1 et B2	Voir ci-dessous	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	200 \$	320 \$	Non
Membres juniors	Voir ci-dessous	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	85 \$	Non	Oui	Oui	200 \$	320 \$	Non
Membres sociaux	Voir ci-dessous	Non	Oui	Voir ci-dessous	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	S.O.	S.O.	Non

MEMBRES RÉGULIERS ET MEMBRES CONJOINTS(ES) RÉGULIERS

- Aucune restriction de temps de jeu.
- Carte Golf Canada incluse.
- Services de golf inclus.
- Actionnaire
- Frais d'immobilisation mensuel de 50 \$

INTERMÉDIAIRE C1, C2 et C3

- Aucune restriction de temps de jeu.
- Carte Golf Canada incluse.
- Services de golf inclus.
- Frais d'immobilisation mensuel de 50 \$

INTERMÉDIAIRE A1, A2, B1 et B2

- Fins de semaine : peut jouer après 11 h;
- Carte Golf Canada incluse.
- Peut défrayer les frais de la cotisation annuelle de la catégorie C1 pour avoir pleins privilèges.
- Frais d'immobilisation mensuel de 50 \$

MEMBRES JUNIORS (toutes catégories) - Réserve uniquement aux enfants et petits-enfants des membres golfeurs; Carte or Golf Canada : 50\$.

Préjuniors (âgé de 7 à 9 ans, en date du 1er janvier)

- Réserve aux enfants et petits-enfants des membres golfeurs;
- Doit être accompagné sur le parcours en tout temps par un parent ou grands-parents membre golfeur;
- Départ des jalons no. 6, des indicateurs de 150 verges aux trous à normale 4 et des indicateurs de 200 verges aux trous à normale 5, à moins que le professionnel en titre approuve qu'il joue des jalons no.6;

Restrictions relatives au jour ou à l'heure de jeu :

- Jours de semaine : ils ont le droit de jouer après 17 h;
- Fins de semaine et jours fériés : ils ont le droit de jouer après 15 h.

Préjuniors élites (âgé de 7 à 9 ans, en date du 1er janvier)

- Dois avoir un handicap établi;
- Dois avoir été approuvé par le professionnel en titre;
- Réserve aux enfants et petits-enfants des membres golfeurs;
- Doit être accompagné sur le parcours en tout temps par un parent ou grands-parents membre golfeur;
- Départ des jalons no.6 des trous à normale 3, des indicateurs de 150 verges aux trous à normale 4 et des indicateurs de 200 verges aux trous à normale 5, à moins que le professionnel en titre approuve qu'il joue des jalons no.6.

Restrictions relatives au jour ou à l'heure de jeu :

- Jours de semaine : droit de jouer avant midi et après 14 h; (pas de jeu le mercredi après-midi)
- Week-ends et jours fériés : ils ont le droit de jouer après 13 h.

Débutant (âgé de 10 à 18 ans en date du 1er janvier)

- Débutants qui n'ont pas de handicap;
- Dois jouer avec un membre golfeur en tout temps.

Restrictions relatives au jour ou à l'heure de jeu :

- Jours de semaine : ils ont le droit de jouer après 17 h;
- Week-ends et jours fériés : ils ont le droit de jouer après 15 h.

Juniors (âgé de 10 à 18 ans en date du 1er janvier)

- Dois avoir un handicap établi;
- Ils ont le droit de jouer avec d'autres juniors aux heures appropriées.

Restrictions relatives au jour ou à l'heure de jeu :

- Jours de semaine : droit de jouer avant midi et après 14 h; (pas de jeu le mercredi après-midi)
- Week-ends et jours fériés : ils ont le droit de jouer après 13 h.

Juniors de la classe A (âgé de 10 à 18 ans en date du 1er janvier)

- Fins de semaine : peut jouer après 11 h
- Dois avoir été approuvé par le professionnel en titre;
- Garçons : dois avoir un facteur de handicap de 8,6 ou moins;
- Filles : dois avoir un facteur de handicap de 18,4 ou moins;
- Le Rivermead doit être leur parcours d'adhésion et ils doivent jouer un rôle actif au programme pour les juniors du Rivermead.
Les membres de la catégorie junior A doivent fournir 4 jours de service bénévole pendant les camps d'été juniors ou cliniques hebdomadaires chaque année pendant qu'ils sont dans cette catégorie.

MEMBRES SOCIAUX

- Ils ont le droit de jouer cinq rondes de golf par année comme invité d'un membre golfeur, après avoir payé les frais d'invité en vigueur;
- Ils ont le droit d'utiliser les aménagements de pratique jusqu'à cinq jours par année et seulement le jour où ils ont payé des frais d'invité.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le coordonnateur des adhésions au info@rivermeadgolf.com.